

REPRISE D'ACTIVITÉ

FORMATIONS ET CONCOURS ADAPTÉS

Le groupe de travail du 23 juin portait sur l'adaptation de l'organisation des formations et des concours pour tenir compte des règles sanitaires à appliquer avec la reprise des activités sur site depuis le 2 juin.

ORGANISATION DES FORMATIONS ET CONCOURS

Durant la période de confinement, les formations qui ont pu être déployées, l'ont été à distance. À compter de la reprise des activités sur site, celles-ci s'organisent à la fois en présentiel et à distance.

Pour la Direction la première règle à appliquer est le respect des règles sanitaires pour tous.

Une **salle visio** doit rester continuellement libre dans chaque établissement. Si elle accueille une formation en présentiel, elle doit comporter au minimum un nombre de places supérieur ou égal à 2,5 fois le nombre de présences envisagées et doit être nettoyée chaque demi-journée de formation ou de concours, avant et après l'accueil des participants.

Du **gel hydroalcoolique** doit être disponible dans la salle et le port du masque est fortement conseillé et devient obligatoire si une seule personne masquée le demande.

Le chemin d'accès à la salle de formation ou du concours sera fléché, avec un sens de circulation.

Des **bouteilles d'eau** seront mises à la disposition des stagiaires ou candidats, au minimum une par demi-journée. Chaque stagiaire et candidat devra venir avec son propre matériel, papier, stylo, ordinateur. Le matériel ne sera utilisable que par eux-mêmes. Les déplacements entre sites ne sont pas encouragés mais possibles dans quelques exceptions.

Enfin aucune formation ne pourra se dérouler en présentiel à Mayotte et en Guyane.

Les lieux de formation extérieurs aux sites Insee sont des lieux de concours où l'Insee impose ses règles sanitaires.

Celles-ci comportent notamment la vérification de la distanciation des tables d'examen et la gestion de l'accueil des candidats.

Les **équipements de protection individuelle** sont pris en charge par les candidats.

La CFDT insiste sur le respect des consignes sanitaires qui seront difficiles à mettre en place lors des formations, à commencer par l'acheminement des stagiaires (voyages). De plus, le problème d'espacement engendra l'organisation des formations et concours à l'extérieur avec des locations entraînant des coûts supplémentaires.

La Direction indique qu'elle peut assurer les locations de salles supplémentaires entraînées par ces règles sur son propre budget.

Pour les formations à distance en visioconférence, via zoom par exemple, une pause est nécessaire au bout d'une heure de présence car des problèmes de réseau saccadant les voix les rendent souvent inaudibles et perturbent beaucoup l'attention des stagiaires. Les diaporamas présentés sur des écrans de micro-ordinateurs portables sont très contraignants et fatigants, en raison de la taille des écrans, souvent 14 voire 15 pouces.

Pour accompagner ces formations, la CFDT souligne qu'il serait appréciable que les stagiaires disposent de tous les documents et vidéos en amont de la formation pour se préparer.

Elle demande également la mise en place après chaque préparation aux concours, si le besoin s'avère nécessaire, d'un accompagnement personnalisé. Si cela existe déjà, l'amélioration organisationnelle de cette aide est à revoir.

CEFIL

La CFDT demande que les soutenances des mémoires des contrôleurs stagiaires prévues en novembre se fassent par visioconférence depuis chaque site.

Concours d'adjoint administratif externe 2020

L'épreuve écrite se déroulera le 11 juillet 2020. La CFDT s'étonne qu'elle soit organisée un samedi, jour de repos hebdomadaire des agents. Elle demande que les agents qui le passent puissent obtenir récupération de cette journée. La Direction indique que cela concernera très peu d'agents ou d'enquêteurs, mais accepte que ceux-ci fassent une demande de récupération pour cette journée.

Concours de contrôleur principal 2020

La CFDT déplore que le nombre de sessions pour la préparation au concours de contrôleur principal soit si réduit.

Il était annoncé 45 heures de formation, mais seulement 3 sessions de 2 heures sont mises en place via Zoom. Ce qui est très peu et pénalise les nouveaux inscrits à ce concours. La Direction reconnaît que cela représente peu d'heures de formation en justifiant qu'il s'agit d'une nouvelle phase d'expérimentation. Elle s'engage à améliorer la qualité et le nombre de prestations en rémunérant tous ses formateurs internes pour la correction des copies et leur mise à disposition aux stagiaires qui les solliciteraient. Pour les formations via Zoom, la Direction indique qu'elle apprend aux formateurs et aux concepteurs à travailler avec les outils à distance. Des forums de retours d'expériences seront organisés pour évaluer la nouvelle méthode de préparation de concours via Zoom.

Retrouvez les documents des groupes de travail du CTR dans la partie ressources humaines de l'intranet.

<https://www.agora.insee.fr/cms/sites/dg-sg/home/dialogue-social/ctr-et-gt-ctr/groupe-de-travail-du-ctr-releve.html>

Prochaines réunions :

GT du 7 juillet : conclusions du dernier CDPTT et sujets enquêteurs.

GT du 15 septembre : questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail



VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

Nathalie Bailly,
06 26 84 65 14

Thanh Nguyen Tu

Stéphane Dupin
Sandrine Barbe